

12 – AVE Vacaf

Quelle aide ?	<ul style="list-style-type: none">• Participation pour les séjours des enfants en :<ul style="list-style-type: none">➤ AVE VACAF
Bénéficiaires	Enfants ➤ nés ou arrivés au foyer avant le 1^{er} janvier 2025 ➤ âgés de moins de 20 ans au 31 janvier 2025
Conditions d'attribution	<p><u>Conditions</u> à apprécier au mois de janvier 2025, mois de référence.</p> <p>Nota : Le droit à l'ARS étant ouvert sur le mois d'août, quelle que soit la date de paiement, les bénéficiaires uniquement de cette prestation n'ont pas droit aux aides aux temps libres.</p> <p><u>Conditions de révision du droit :</u> Une campagne complémentaire est prévue en Mars 2025</p> <p>❶ Le droit, non ouvert sur le mois de référence, peut-être réexaminé, à la demande de l'allocataire, suite à un changement intervenu dans sa situation professionnelle et/ou familiale.</p> <p>❷ En cas de mutation Le droit peut être attribué aux familles mutées en Dordogne à condition qu'elles ne perçoivent aucune aide aux loisirs de la CAF cédante ou d'un autre organisme</p> <p>❸ Pour le parent non-gardien Le droit à l'aide aux loisirs peut être attribué au parent non gardien résidant en Dordogne :<ul style="list-style-type: none">✓ s'il relève du régime général ou assimilés✓ s'il a un QF ≤ à 1000 € (recalcul avec les enfants accueillis)✓ si l'enfant est à la charge au sens des prestations de l'autre parent</p> <p>Sont exclus les séjours organisés par des associations ne respectant pas une neutralité philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle.</p>

Nature du séjour		Séjours des enfants en centres de vacances
Période		<p><u>Vacances d'Hiver</u> du 21 février 2025 soir au 09 mars 2025 soir</p> <p><u>Vacances de Printemps</u> du 18 avril 2025 soir au 04 mai 2025 soir</p> <p><u>Vacances d'Eté</u> du 04 juillet 2025 soir au 31 août 2025 soir</p> <p><u>Vacances d'Automne</u> du 17 octobre 2025 soir au 02 novembre 2025 soir</p>
Durée de chaque séjour		3 jours minimum 14 jours maximum 1 séjour par an
Nombre de jours maximum		Dans la limite de 14 jours
Montant de l'aide	Q.F.	Réduction par jour et par enfant
	0 à 400 € 401 à 800 € 801 à 1000 €	30 € 25 € 16 €
	0 à 400 € 401 à 800 € 801 à 1000 €	Si enfant handicapé bénéficiaire de l'AEEH : 34 € 29 € 19 €
Paiement de l'aide		Enveloppe budgétaire versée à VACAF
Evaluation		Commission vacances du CA en fin d'année 2025
Bénéficiaires AEEH		En cas d'ouverture de droit en cours d'année, le droit ATL peut être revu à la demande de l'allocataire